



NOTRE HISTOIRE

Créée en décembre 1992 à l'initiative de trois associations (Accueil et Promotion, centre social Relais 59 et association Solidarité Français Migrants) l'association **Femmes de la Terre** est née de la rencontre avec des femmes immigrées en grandes difficultés.

Cette initiative était une réponse aux nombreuses demandes émanant de ces femmes qui souhaitaient un accueil spécifique en cours de journée et non le soir, leur permettant ainsi de venir exposer leurs problèmes en dehors des obligations ou des interdictions familiales.

Un accueil réservé aux femmes permet de leur donner un lieu où s'exprimer librement, notamment pour celles subissant des violences. Notre action vise à leur permettre de stabiliser leur situation juridique, préalable à toute possibilité de travailler, de se loger décemment, de vivre une existence normale et digne.



NOTRE ENGAGEMENT

Dès l'origine, l'association Femmes de la Terre s'est donnée pour objectif de contribuer au respect des droits fondamentaux que sont le droit à la liberté, le droit de vivre en famille, la liberté d'aller et venir, le droit à la santé, à l'emploi, au logement. L'association centre son

activité principalement sur un public de femmes et de jeunes étrangers ou d'origine étrangère (garçons ou filles), ou qui ont des liens avec l'étranger et qui rencontrent des difficultés administratives.

Nous affirmons par notre action notre engagement à défendre les principes des textes internationaux et européens, tels que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant etc., visant à « *défendre et protéger les droits, l'intégrité et la dignité des individus sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre situation* » (art. 2 al. 1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme).



NOS PARTENAIRES FINANCIERS

Préfecture de Paris Ile-de-France
(Mission Intégration, Droits des Femmes, Politique de la Ville)

Ville de Paris

(Observatoire de l'Égalité Femmes-Hommes, Mission Intégration, Politique de la Ville)

CCFD-Terre Solidaire

Région Ile-de-France

(Mission Médiation)

ACSE

Fondation Seligmann

Femmes de la Terre

Association loi 1901



Permanence juridique (droit des étrangers) pour les femmes, leur famille et les jeunes

Sur rendez-vous

Permanence téléphonique
le lundi entre 14h00 et 18h00
01 48 06 03 34

Permanence d'écrivain public et d'accès aux droits

Sans rendez-vous

le mardi entre 14h00 et 18h00

**2 rue de la Solidarité
75 019 PARIS
Métro : Danube (Ligne 7bis)
ou
Ourq (ligne 5)**

**Tél. / Fax : 01.48.06.03.34
Email : fdl192@gmail.com
Site : femmesdelaterre.org**



NOTRE PUBLIC

Les bénéficiaires de notre action de **permanence juridique en droit des étrangers** sont :

- Les femmes immigrées, ou issues de l'immigration, toutes origines confondues confrontées à des problèmes administratifs liés au séjour et à la nationalité française,
- Leurs enfants,
- Leurs conjoints, concubins ou partenaires,
- Les jeunes.

Font également appel à nous, dans le cadre de cette permanence :

- Les acteurs sociaux (les travailleurs sociaux de secteur, en milieu scolaire, en hôpital, en commissariat etc., les éducateurs spécialisés dans la prévention...)
- Les autres associations,
- Les établissements scolaires,
- Les services hospitaliers,
- Les centres sociaux et culturels.

Les bénéficiaires de notre action d'**écrivain public et d'accès aux droits** sont en priorité les habitants des quartiers Danube Solidarité et Flandres, placés en zone « *Politique de la Ville* ».

Mais nous recevons également les habitants de tout le 19^{ème} arrondissement ou d'autres arrondissements de Paris et de villes de très proche banlieue.



NOTRE ACTION

LA TENUE DES PERMANENCES

Permanence juridique en droit des étrangers pour les femmes, leur famille, les jeunes :

Prise en charge des dossiers sur le plan juridique et administratif :

- Étude de la situation,
- Recueil des pièces et aide à la constitution des dossiers,
- Rédaction des courriers et recours administratifs ou contentieux (auprès des Préfectures, Ministères, Tribunaux administratifs, Tribunaux d'instance, Commissions de Recours, Ambassades...)

Permanence d'écrivain public et d'accès aux droits :

- Aide à l'analyse des courriers et à la résolution des problèmes administratifs,
- Rédaction de courriers administratifs,
- Accès aux droits (droit de la famille, du logement, du travail etc.)

LA FORMATION ET L'INFORMATION

L'association développe une action d'information et de formation dans le but de faire partager son savoir en matière de droit des étrangers et de droit des femmes et de promouvoir les droits des femmes, notamment ceux des femmes étrangères.

Sur demande des partenaires, elle est ainsi amenée à animer ce type de formations à destination par exemple de travailleurs sociaux.

LA PARTICIPATION AUX DEBATS DE SOCIETE ET LA LUTTE CONTRE LA DOUBLE VIOLENCE

Nous travaillons en réseau avec d'autres associations pour défendre les droits des étrangers et pour lutter contre les violences faites aux femmes étrangères que celles-ci soit familiales, conjugales ou institutionnelles et pour lutter contre la double violence et la double discrimination.

Dans ce cadre, nous participons aux débats et à la mise en œuvre de stratégies d'intervention collectives, dans le cadre de différents réseaux

- ADFEM (Actions et Droits des Femmes Exilées et Migrantes)
- UCIJ (unis contre une immigration jetable)
- RESF (réseau éducation sans frontière)



NOTRE FONCTIONNEMENT

Une équipe d'une dizaine de personnes, dont 2 salariées juristes, une salariée chargée d'accueil et d'accompagnement et plusieurs bénévoles, diplômés en droit ou formés à notre travail accueille nos bénéficiaires lors de nos permanences :

La **permanence juridique en droit des étrangers pour les femmes, leur famille, les jeunes** a lieu le jeudi matin, uniquement sur RDV, pris lors de la permanence téléphonique, qui a lieu le lundi de 14h à 18h. Cette permanence téléphonique permet également de satisfaire de nombreuses demandes d'information.

La **permanence d'écrivain public et d'accès aux droits** a lieu sans RDV les mardis de 14h à 18h.